

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### A) BIBLIOTHÈQUE

La carte étudiante est obligatoire pour un emprunt.

La bibliothèque est un lieu de travail individuel. Le silence y est de rigueur en tout temps.

Je dépose mon sac d'école ou sac à dos dans les cases placées à l'entrée.

J'enregistre tout volume que je veux emprunter.

Je paierai une amende de .10\$ par livre et 1.00\$ pour les dossiers pour chaque jour de retard.

Je ne dois jamais replacer les volumes que je rapporte sur les rayons; je les dépose sur le comptoir de prêt.

Je suis responsable du volume emprunté. Si je le perds ou le détériore, je dois avertir la responsable de la bibliothèque et rembourser les frais encourus.

Les heures d'ouverture sont de **8h40 à 16h15**. La bibliothèque est ouverte tous les midis entre **12h00 et 13h05** pour:

- échange de volumes, lecture de détente, travail de recherche, travail à l'ordinateur

Un élève par ordinateur.

.10\$ par photocopie pour un travail personnel et .05\$ par photocopie pour un travail scolaire.

Sur Internet, seuls les sites à des fins pédagogiques et éducatives sont acceptés sous peine de perdre son droit d'utilisation.

Les jeux et disques musicaux sont interdits.

Les droits d'auteur doivent être respectés.

Aucun téléchargement n'est permis.

Le clavardage (chat) est interdit en tout temps.

Aucun envoi ou lecture de courriel ne sera permis.

Écouteurs acceptés seulement pour l'utilisation des disques compacts de l'école.

Les disques compacts (CD-ROM) documentaires sont disponibles au comptoir avec présentation de la carte étudiante.

Aucun achat en ligne n'est permis.

Priorité aux élèves qui présentent un billet de "priorité" disponible à la bibliothèque ou auprès d'un enseignant.

## **B) TRANSPORT SCOLAIRE**

La Commission scolaire fournit, à tout élève qui en a le droit, le transport scolaire. Je dois respecter les règlements du transport scolaire et toute violation pourra entraîner:

1. **1<sup>ère</sup> offense:** Avertissement par le transporteur.
2. **2<sup>ème</sup> offense:** Mesure par l'école.
3. **3<sup>ème</sup> offense:** Suspension du transport pour une semaine.
4. **4<sup>ème</sup> offense:** Suspension indéterminée selon l'offense.

Je dois demander l'autorisation au directeur de l'école ou à l'adjointe administrative pour changer d'autobus en présentant une demande signée par mes parents.

Tout autobus quitte au son de la cloche à **16h05**.

## **C) ÉVÉNEMENTS MAJEURS**

**Si une situation inhabituelle se présente (ex: panne d'électricité), j'écoute les directives de mon enseignant ou de la direction.**

Une décision provenant de la direction établira si je retourne en classe ou si l'école ferme.

## **D) ASSURANCE – ACCIDENT**

Nous vous suggérons d'adhérer à une assurance accident couvrant votre enfant lors d'activités organisées à l'école et à l'extérieur des lieux de l'école. La commission scolaire ne possède pas de couverture pour les coûts reliés aux accidents des élèves (exemple : dent brisée, lunettes brisées, transport en ambulance, etc.).

## **E) BAL DE GRADUATION**

La condition d'admission au bal des finissants est d'avoir moins de 40 périodes d'absences motivées ou non. Pour que ton absence ne compte pas pour les 40 périodes, les mêmes règles que le Ministère de l'éducation s'appliquent, donc tu dois présenter à ta directrice adjointe de niveau soit un billet du médecin, dentiste ou tout autre professionnel de la santé; soit un billet attestant le décès d'un proche ou une convocation au tribunal.

QUE FAIRE SI...	SOLUTIONS
Je perds un livre, je trouve un livre.	Je me présente à la bibliothèque.
Je désire afficher une publicité.	Je demande l'autorisation à <b>Mme Diane Paquette</b> (son bureau est situé à l'administration).
Je change d'adresse ou de no. de téléphone.	J'en informe la technicienne en Organisation scolaire <b>au local D-107</b> .
Je veux téléphoner.	J'utilise un téléphone public situé dans le <b>bloc H</b> .
Je dois quitter l'école à un moment donné de la journée.	Dès le matin, je présente à mon directeur de niveau mon agenda signé par mes parents précisant l'heure et la raison de mon départ.
Je prévois une absence de plus de 2 jours.	Je présente à mon directeur de niveau mon agenda signé par mes parents faisant connaître le motif.
J'ai un retard ou une absence.	Mes parents avisent l'école le jour même en téléphonant au <b>225-2260 poste 3503</b> et je présente mon agenda signé par mes parents aux enseignants concernés <b>OU</b> mes parents motivent mon absence dans mon agenda que je présente à <b>Mme Odette Huot</b> , responsable des absences, (administration) et à mes enseignants dans un délai de <b>3 jours ou moins</b> .
Je me blesse, je suis malade.	Je dois obligatoirement me présenter au bureau de mon directeur de niveau.
J'aimerais rencontrer un membre des Services professionnels aux élèves.	Je prends un rendez-vous en me présentant à son bureau ou en téléphonant.
Je veux m'assurer s'il y a de l'école ou non lors d'une tempête de neige.	J'écoute les stations de radio ou de télévision à compter de <b>6h00</b> .
J'ai un cours à l'horaire et mon enseignant ne se présente pas pour diverses raisons.	Je me rends en classe obligatoirement avec le matériel habituel et une personne du groupe s'assure d'aviser le directeur de niveau.
Je quitte l'école définitivement.	Je rencontre mon directeur de niveau pour remplir les formalités d'usage et remets mes manuels à la bibliothèque.
Je dîne à l'école.	Je dois remettre, après le repas, le contenu de mon plateau à l'endroit indiqué. J'ai à respecter la propreté des lieux. Un écart dans ma conduite pourrait me voir refuser l'accès à la cafétéria ou au coin niveau. Je peux me procurer une carte-repas dès mon arrivée à l'école entre les heures de classe ou après la journée.
J'oublie mon lunch.	J'appelle mes parents d'abord. Je demande un billet-repas avant <b>12h30</b> en me présentant à <b>l'administration</b> . Évidemment, je devrai rembourser le dit billet.
Je perds mon agenda.	J'en achète un autre à la bibliothèque.
J'oublie mon linge d'éducation physique.	Je me présente au local <b>E-103</b> entre <b>8h30 et 9h05</b> ou à <b>l'heure du dîner</b> en présentant ma carte étudiante pour emprunter le nécessaire.

**Postes téléphoniques de l'école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois  
(450) 225-2260 (FAX (450) 429-6248)**

	POSTE	LOCAL
Directeur Robert Byette	3510	H-111
Directrice adjointe, 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> sec. : Nathalie Brisson	3512	D-104
Directrice adjointe, 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> sec. : Josée Poirier	3513	D-105
Directrice adjointe, adaptation scolaire : Annie Desrosiers / Suzie Vranderrick	3514	D-106
Adjointe administrative : Diane Paquette	3511	H-112
Secrétaire des absences : Odette Huot	3503	<b>Administration</b>
Psychologue, Julie St-Cyr	3551	C-119
Animateur de vie spirituelle et étudiante : Serge Desgroseilliers	3550	C-120
Bibliothèque	3506	B-127
Conseillère en orientation, Marie-Claude Richer	3552	A-130
Infirmière, Christine Rochon	3555	B-101
Psychoéducatrice	3553	H-101
Policiers (Robert Houle et Sébastien Lafleur)	3554	C-117

# LISTE TÉLÉPHONIQUE

## ***FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE CLSC***

Beauharnois, 450-429-6455 INFO-SANTÉ 811

Châteauguay et Ste-Martine, 450-699-3333 INFO-SANTÉ 811

Huntingdon, 450-264-6108 INFO-SANTÉ 811

St-Chrysostôme, 450-826-3161 INFO-SANTÉ 811

***LIGNE PARENTS*** : 1-800-361-5085

## ***SANTÉ MENTALE***

Urgence santé mentale CLSC Valleyfield, 450-371-0143

Charles Lemoyne, 1-450-466-5000

## ***SUICIDE***

Beauharnois : Le Tournant, ligne de crise (1-866-appelle) ou le Centre de crise 450-371-4090 ou le 1-866-277-3553 24/24

Châteauguay : La maison sous les arbres, ligne de crise (1-866-appelle) ou le 450-699-5935

## ***TOXICOMANIE***

***VIRAGE*** (Valleyfield), 450-373-5934

***MAISON D'HÉBERGEMENT CENTRE SUR L'AUTRE RIVE***, 450-371-5177

***DROGUE*** (aide et référence), 1-800-265-2626 (24 heures / 7 jours)

## ***PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)***

Signalement, 1-800-361-5310

Centre Jeunesse de la Montérégie, 450-373-0281

## ***AGRESSIONS SEXUELLES***

***CALACS*** (*Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractères sexuels*) ***LA VIGIE*** (Valleyfield) 450-371-4222

***CALACS*** (Châteauguay) 450-699-8258

## ***VIOLENCE***

***APRÈS COUPS***, 1-800-330-6461

***VIOLENCE CONJUGALE***, 1-800-363-9010

## ***HOMOSEXUALITÉ ET SEXUALITÉ***

***GAI ÉCOUTE***, 514-866-0103

***GROSSESSE SECOURS***, 514-271-0554 (9 hres à 17 hres du lundi au vendredi)

***INTERROGATION SUR LES MTS-SIDA***, 1-800-463-5656

## ***SERVICE AUX JEUNES***

***TEL-JEUNES***, 1-800-263-2266

***JEUNESSE J'ÉCOUTE***, 1-800-668-6868

***PACTE DE RUE***, 450-370-2420 (paget)

***AIDE JURIDIQUE*** 450-370-3064

## ***MAISON DES JEUNES***

***BEAUHARNOIS***, 450-225-6878

***STE-MARTINE***, 450-427-0969

***VALLEYFIELD***, 450-373-6788

***(ALTERNATIVE À LA SUSPENSION)***

# Portail Edu-Groupe



Mon identifiant :

Mot de passe :

Mon courriel :

*Qu'est-ce que le portail Édu-groupe?*

*Le Portail Édu-groupe est une plate-forme télécollaborative accessible par Internet, par tous les élèves et personnel de la CS. Il permet, entre autres :*

- d'utiliser dans un environnement sécuritaire, un courrier électronique, un agenda et un carnet d'adresses;*
- d'entreposer des documents;*
- et de consulter son dossier scolaire, son horaire et même son bulletin!*

Voici l'adresse du site

<http://portail.csvt.qc.ca>

## **SANCTION DES ÉTUDES 2009 – 2010**

Les élèves finissant le secondaire en 2010 relèvent du régime de sanction J5 suivant :

Tous les cours réussis de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire de la formation générale ou professionnelle sont pris en considération sauf les cours réussis dans les métiers semi-spécialisés.

## **DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES**

L'élève doit accumuler 54 unités de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dont au moins 20 unités reconnues de cinquième secondaire ou de la formation professionnelle.

Les unités obligatoires sont :

- 6 unités de français de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités de mathématiques de 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités de sciences & technologie **ou** 6 unités d'application tech. & scientifiques 4<sup>e</sup> secondaire
- 4 unités d'Histoire et éducation à la citoyenneté 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse **ou** d'éducation physique de 5<sup>e</sup> secondaire